



Titre du projet :	Projet Beaugard (valorisation concertée des centres urbains du Val de Sambre)
Titre de l'action :	Consultation citoyenne autour de la réaffectation du bâtiment Notger à Thuin
Durée :	4 mois
Date de début :	Septembre 2007
Date de fin :	Décembre 2007
Territoire :	Ville de Thuin : Ville Haute
Thématique :	Patrimoine
Axes de travail :	Participation citoyenne
Partenaires :	Ville de Thuin - Service Urbanisme
Financeurs :	Programme Interreg IIIa (Feder et Région wallonne)
Contact :	Alexandra Vanden Eynde (Espace Environnement) : avandeneynde@espace-environnement.be

CONSULTATION CITOYENNE AUTOUR DE LA RÉAFFECTATION D'UN BÂTIMENT

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROJET

Toute ville ou tout village souffre de voir s'abîmer des bâtiments au passé sinon glorieux, du moins important pour la cité. Afin d'éviter que ces bâtiments ne finissent en chancres urbains, les communes peuvent s'engager dans des travaux de réhabilitation et de restauration. De telles entreprises, lorsqu'elles sont menées avec les citoyens, sont souvent porteuses de projets culturels ou sociaux qui dynamiseront la vie au cœur de la cité.

L'objectif de cette action vise à recueillir l'avis de la population sur la réaffectation d'un bâtiment public, ici le Notger, située à la Ville Haute de Thuin.

Ce bâtiment en très mauvais état a été racheté par la Ville de Thuin et a été classé comme SAR (site à réaménager de façon prioritaire). Avant de faire appel à un auteur de projet, la Ville était désireuse d'avoir l'avis de ses habitants sur leurs besoins et leurs idées d'affectation de ce bâtiment.

Objectifs de cette réunion citoyenne :

- relever les préoccupations et attentes des habitants pour réfléchir ensemble aux pistes de reconversion possibles de ce lieu et les confronter à celles des autorités et techniciens communaux ;
- réfléchir à son insertion dans le cœur d'un îlot bâti et à l'aménagement des espaces publics au sein du site ;
- donner à la commune un argumentaire issu de l'avis de la population pour établir une base de discussion plus concrète avec des décideurs extérieurs (ex. : les demandes d'octroi de subside et d'autorisations urbanistiques).

IMPLICATION PARTICULIÈRE D'ESPACE ENVIRONNEMENT DANS LE PROJET

Espace Environnement a pris en charge l'organisation et l'animation de cette réunion de consultation autour de la réaffectation du bâtiment public.



DÉMARCHE

Afin de mener à bien cette consultation citoyenne, plusieurs étapes sont définies :

- la bonne connaissance du contexte et du site : rencontre des autorités, visite de terrain et recueil d'infos ;
- l'organisation pratique de cette réunion en collaboration avec le service d'urbanisme ;
- la synthèse des éléments indispensables à la compréhension du lieu pour que les habitants puissent donner leur avis. Cette synthèse vise à expliquer le lien entre le bâtiment et l'évolution de la ville, l'historique du bâtiment et son insertion dans le centre-ville actuel ;
- l'animation de la réunion en 3 temps : une mise en contexte, une animation en sous-groupes autour des pistes de reconversion du site, questionnaire individuel à compléter ;
- la diffusion de la synthèse et des propositions auprès des participants et instances concernées.

RÉSULTATS

Les résultats de cette consultation ont permis d'obtenir l'avis des citoyens qui y ont participé et de :

- définir ensemble les atouts et faiblesses du site ;
- déterminer les fonctions manquantes dans le centre-ville et intéressantes pour la réaffectation du site ;
- faire émerger différentes affectations compatibles à la disposition du lieu ;
- avoir l'avis autour de la conservation d'un élément du patrimoine ancien intégré dans le projet (tour Notger).

PERSPECTIVES

- Diffusion des pistes émergent de la consultation auprès des personnes concernées par le projet (auteur du projet désigné, le Collège communal, le service d'urbanisme, les membres de la CCATM, les participants à la réunion).
- Conçu en prenant en compte l'avis des Thudiniens consultés, le projet a plus de chance de bien fonctionner et de s'intégrer puisqu'il répond à une demande de la population.
- Dans le cadre des SAR (site à réaménager de façon prioritaire), la ville dispose de premiers moyens financiers pour concrétiser le projet.